

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-quatrième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et questions de conservation

Eléphants

RAPPORT DU SOUS-GROUPE SUR MIKE ET ETIS

1. Le présent document est soumis par le Kenya, qui préside le sous-groupe du Comité permanent sur MIKE et ETIS.
2. A sa 41^e session (Genève, février 1999), le Comité permanent a créé un sous-groupe chargé de superviser en son nom le développement, l'affinement et l'application de MIKE. A sa 49^e session (Genève, avril 2003), le Comité a décidé d'inclure ETIS dans le mandat du sous-groupe.
3. Le sous-groupe s'est réuni les 2 et 3 octobre 2006 après les séances ordinaires de la 54^e session du Comité permanent mais la discussion sur le fond n'a commencé que le 3 octobre pour donner aux chefs de délégations le temps d'arriver. Les documents examinés par le sous-groupe sont disponibles sur le site web de la CITES à la page réservée à la 54^e session, et le Secrétariat a fourni au sous-groupe le rapport de TRAFFIC sur le Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS). Les membres suivants du sous-groupe ont participé à la deuxième réunion: Allemagne, Cameroun, Chine et Kenya (présidence). Le Ghana était présent en tant qu'observateur, de même que des représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Commission européenne. Le Secrétariat a fait office de rapporteur. La Malaisie et la Zambie n'ont pas participé à la réunion.
4. Le Président a retenu les points à débattre suivants:
 - a) les dispositions institutionnelles concernant l'Unité centrale de coordination de MIKE (UCC);
 - b) les informations de base présentées au Comité permanent [document SC54 Doc. 26.2 (Rev. 1)] remplissent-elles ou non les critères adoptés par le Comité à sa 53^e session;
 - c) les futures réunions du sous-groupe sur MIKE et ETIS;
 - d) l'utilisation des fonds alloués pour MIKE; et
 - e) un rapport d'activité sur ETIS.
5. Le Président s'est déclaré préoccupé par le fait que le sous-groupe n'a pas été consulté au sujet du changement intervenu dans les dispositions administratives prises pour l'UCC. Le Président a rappelé qu'il estimait que le sous-groupe devrait être informé sur toutes les questions touchant au fonctionnement du programme MIKE – opinion partagée par tous les membres du sous-groupe qui étaient présents.

6. Le Président, les membres du sous-groupe et TRAFFIC ont exprimé leur préoccupation quant au fait que la structure organisationnelle de MIKE, présentée dans le premier organigramme de l'annexe du document SC54 Doc. 26.3, n'était pas la version la plus récente et ne reflétait pas la structure présentée lors de la précédente réunion du sous-groupe tenue à l'occasion de la 53^e session du Comité permanent. Le Secrétariat a déploré cette erreur, soulignant que l'organigramme avait été inclus dans le document précisément pour montrer que l'on n'avait procédé à aucun changement dans la structure organisationnelle de MIKE. Il a été convenu que l'organigramme présenté au sous-groupe à la 53^e session était celui qui reflétait correctement la base sur laquelle repose le travail et les relations institutionnelles du programme MIKE.
7. Le Président et les membres présents se sont accordés sur le fait que les informations de base présentées dans le document SC54 Doc. 26.2 (Rev. 1) ne remplissaient pas les critères adoptés par le Comité à sa 53^e session car les données étaient incomplètes pour six sites du programme MIKE en Asie du Sud-Est. Des préoccupations ont également été exprimées quant à l'utilisation d'autres sites.
8. Le sous-groupe a noté que les informations de base, y compris sur tous les sites situés en Asie du Sud-Est, devaient être réunies d'ici à début 2007. Le Président et les membres présents du sous-groupe se sont accordés sur le fait que les informations de base devraient être examinées par le Comité permanent à sa 55^e session.
9. En raison du temps limité disponible, le sous-groupe n'a pas pu aborder sur le fond les points de discussion restants et la réunion a été déclarée close à 18 h 45.